

**LE GRAND PERIGUEUX**

**1 bd Lakanal – BP 70171 – 24019 - PERIGUEUX**

**DELIBERATION DD177-2018**

Nombre de membres du conseil	
en exercice	95
Présents	58
Votants	71
Pouvoirs	13

Date de convocation du Conseil du Grand Périgueux le 14 décembre 2018

**LE 20 décembre 2018**, Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur AUZOU

**OBJET : CANDIDATURE A L'APPEL A PROJET NOUVELLE ORGANISATION TOURISTIQUE DES TERRITOIRES**

M. Jacques AUZOU, Président  
Christian LECOMTE, Secrétaire

Mmes BOUCAUD, GONTHIER, PASQUET, DE PISCHOF, BELOMBO, CONTIE, ROUFFINEAU, FAURE, GATAULT, CHABREYROU, BORAS, DARTENCET, LABAILS, LEON, MONTEIL-MAYAUD, PERRAUD-DAUSSE, RAT-SOULIER, DORET, PAUL, SALOMON.

MM. MOTTIER, CURNIL, RAYNAUD, SUBERBERE, PASSERIEUX, CHERON, TESTUT, DOBBELS, ROUSSARIE, MARTINEAU, SCHRICKE, DENIS, FRADON, LEGAY, MOTARD, LE PAPE, PUYRIGAUD, CHASTENET, AUDI, BARBANCEY, CIPIERRE, GIRAUDEL, MOSSION, ROUQUIE, TENAILLON, TALLET, RAUZET, LARENAUDIE, COLLINET, LAROCHE, BUFFIERE, RATIER, GENDRE, GEORGIADDES, LE ROUX, CACAN.

ABSENTS :

Mmes : SALINIER, KERGOAT, MOULENES, TOULAT, ROUX, DECABRAS.

MM.: BUISSON, LE MAO, BEYLOT, DESPLAT, BONNET, LARRE, BREAU, GARRIGUE, BERIT-DEBAT, BELLEBNA, PROTANO, GEOFFROY, LACOSTE, MERILLOU, COUDERC, DUNOYER, KHAIRALLAH, MACARY, LE VACON, MALLET, MATHIEU, GUILLEMET, LOURD, REYNET, GRELLETY, USCAIN, COLBAC, DUCENE, HERBRETEAU, MONTORIOL.

POUVOIRS :

Mme MOULENES	Pouvoir à	M. LE PAPE	M. DUCENE	Pouvoir à	M. LECOMTE
M. BELLEBNA	Pouvoir à	M. ROUSSARIE	M. GARRIGUE	Pouvoir à	M. FRADON
M. BUISSON	Pouvoir à	Mme PAUL			
Mme SALINIER	Pouvoir à	Mme GONTHIER			
Mme DATRIER	Pouvoir à	Mme DARTENCET			
M. MONTORIOL	Pouvoir à	Mme FAURE			
M. BREAU	Pouvoir à	M. MOTTIER			
M. LE MAO	Pouvoir à	M. DOBBELS			
M. MACARY	Pouvoir à	Mme BORAS			
Mme TOULAT	Pouvoir à	M. MOSSION			
M. HERBRETEAU	Pouvoir à	M. LE ROUX			

**OBJET : CANDIDATURE A L'APPEL A PROJET NOUVELLE ORGANISATION TOURISTIQUE DES TERRITOIRES SLOW**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales

**Considérant qu'**afin de construire une stratégie globale de développement touristique, Le Grand Périgueux a élaboré un Schéma de Développement Touristique Intercommunautaire associant les Communautés de Communes Dronne et Belle, Isle Vern Salembre, Isle Crempse en Périgord, Isle Double Landais et Périgord Nontronnais (territoire élargi couvrant donc 6 EPCI).

**Que** ce schéma a été approuvé lors du Conseil Communautaire du 15 novembre 2018.

**Qu'**une partie du Schéma permet de répondre aux conditions de l'**Appel à Projet NOTT** (Nouvelle Organisation Touristique des Territoires).

**Que** l'Appel à Projet NOTT a pour objectif de soutenir les territoires touristiques, notamment ceux en émergence et faire progresser l'économie touristique des territoires régionaux.

**Qu'**ainsi, dans le cadre des compétences exercées par les Régions, la Nouvelle-Aquitaine souhaite afficher ses priorités via les actions de professionnalisation-formation, d'innovation et de e-tourisme, d'observation économique et touristique.

**Considérant que** pour cela, la Région Nouvelle-Aquitaine soutient, sous forme d'un appel à projet, les territoires candidats souhaitant s'engager dans une volonté d'amélioration de l'organisation générale de la filière touristique à travers les orientations majeures suivantes :

- la **professionnalisation** des personnels des institutions publiques du tourisme et des prestataires touristiques au regard des besoins définis par le territoire ;
- la **qualification de l'offre** touristique du territoire ;
- la définition d'une **stratégie numérique partagée** du territoire en relation avec son positionnement et son programme de formation ;
- le **soutien aux Offices de Tourisme** dans l'évolution de leurs missions, notamment la politique d'accueil de la clientèle, l'amélioration de leurs ressources et l'observation locale.

**Que** le dossier de candidature pour l'Appel à Projet déposé par les 6 EPCI comporte différents volets :

- un diagnostic du territoire identifiant les enjeux, forces, faiblesses ;
- l'organisation touristique du territoire ;
- la gouvernance envisagée ;
- la stratégie retenue et les actions qui en découlent.

**Que** concernant la stratégie retenue, il a été proposé de cibler 3 grandes thématiques :

1. **La vélo route voie verte (VVV)**, axe structurant de la vallée de l'Isle, autour des problématiques de signalétique, de développement de services (location vélo, garage vélo, accueil vélo, bornes électriques...), de sensibilisation des socio-professionnels.

2. **Les métiers et savoir-faire artisanaux** (patrimoine, productions artisanales...) : projet (SLO...)  
Duellas (musée, scénographie, valorisation des métiers de la Vallée de la Vézère, Moulin de la Veysière, Moulin de Landry, caviar de Neuvic, Chantéracoise, distillerie Clovis, savonnerie...
3. **Le patrimoine autour de 2 grandes périodes** : gallo-romain et Renaissance, concentrés sur Périgueux et Brantôme, mais aussi présents sur la Vallée de l'Isle (Antonne-et-Trigonant, Neuvic, Mauriac, Montréal...)

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :**

- Décide d'approuver l'engagement du Grand Périgueux dans l'Appel à Projet NOTT (Nouvelle Organisation Touristique des Territoires) de la Région Nouvelle Aquitaine ;
- Décide de déposer auprès du Conseil Régional le dossier d'Appel à Projet ;
- Valide les 4 axes prioritaires qui constituent le fondement du projet touristique partagé à l'échelle des 6 EPCI ainsi que les 3 grandes thématiques retenues ;
- Approuve l'extension du périmètre du projet aux structures volontaires du Val de Dronne (communauté de communes du Pays Ribéracois, commune de Saint Aulaye...);
- Acte le dispositif de pilotage et de coordination porté par le Grand Périgueux via l'Office de Tourisme du Grand Périgueux ;
- Décide de recruter un(e) Chargé(e) de Mission « Appel à Projet NOTT » sur 3 ans, avec le concours financier des autres collectivités partenaires ;
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer les dossiers de demande de financement afférents à l'Appel à Projet.

**Adoptée à l'unanimité**

Délibération publiée le	09 JAN. 2019	Pour extrait conforme	09 JAN. 2019
Délibération certifiée exécutoire à compter du	09 JAN. 2019	Périgueux, le	09 JAN. 2019

Le Président  
Jacques AUZOU



Envoyé en préfecture le 10/01/2019

Reçu en préfecture le 10/01/2019

Affiché le



ID : 024-200040392-20181220-DD1772018-DE